

Tickets restaurants

L'attribution, ou le retrait, d'un ticket restaurant est relativement **obscur...**

Pour nous, l'agent doit pouvoir **vérifier, et comprendre, de manière simple et clair**

l'attribution ou le retrait d'un ticket restaurant.

C'est à l'établissement de faire en sorte que les agents puissent s'y retrouver !!



Accord OATT Pays de la Loire

Un rappel bon à savoir....

Dans l'article 5 - Les modalités d'aménagement de l'horaire – il est indiqué :

« Les agents dont le temps de travail est décompté en heures bénéficient d'un dispositif d'horaires individualisés selon les modalités définies ci-après.

- Du Lundi au vendredi :
- Plages fixes : 9h-11h45 ; 13h45-15h30
- Plages variables : 7h45-9h ; 11h45-13h45 ; 15h30-18h. »

Et un peu plus loin :

« Elle (la planification) doit permettre aux agents de bénéficier, *s'ils le souhaitent*, de la possibilité de **travailler seulement sur les plages fixes, au minimum 2 demi-journées de leur choix par semaine.** »

Statut 2003

Il était envisagé la possibilité de promotion par reprise d'études. Pour l'instant les textes **n'ont pas mis en œuvre ce dispositif.**

Nous trouvons cela **dommageable pour les agents** de statut public et nous en demandons la mise en œuvre.

AI/promos

L'établissement indique qu'elles sont **en cours d'étude** dans le cadre de la campagne 2016.

La CFE-CGC demande qu'en cas de refus le rapport soit fourni à l'agent **conjointement** à la prise de décision.

Formations

Pour les formations éloignées du domicile, nous demandons, que pour des **cas particuliers**, les agents puissent bénéficier de la **prise en charge d'aller et retour** journalier. Certaines situations peuvent, en effet, créer des situations inextricables dues à l'éloignement.

Nous demandons que les formations, dans la mesure du possible, **se fassent au plus près du lieu de travail** et à minima dans chaque département.



NPDE

Ce Nouveau Parcours du Demandeur d'Emploi présente, comme souvent, **des avantages et des inconvénients**. **Pour les premiers**, nous voyons un recentrage sur les métiers, un **entretien de diagnostic** a priori **plus efficace** car dé-corrélé de la partie indemnisation, ce qui va forcément améliorer la qualité du diagnostic, encore perfectible. On espère aussi que la disparition des entretiens obligatoires améliorera la souplesse de travail et le confort d'activité des conseillers. **Qu'ils puissent saisir les fameuses marges de manœuvre et d'autonomie !**

Coté inconvénients, l'obligation de **l'inscription par internet et la gestion des PILA** risque d'être pour le moins complexe car il n'est pas rare qu'en période de forte affluence des personnes fassent la queue pour y accéder...

Les managers devront également veiller à la **bonne gestion des portefeuilles et accompagner** plus que jamais leurs conseillers dont certains seront plus en difficulté demain. Le système d'alertes mis en place sera-t-il efficace ? Pas trop chronophage ? Encore des interrogations en suspens.

D'une manière générale **nous alertons** encore une fois l'Etablissement sur la **saturation des équipes**, dans le réseau et dans les structures.

Les modifications d'envergure, les réorganisations profondes, les nouveaux projets à mener en parallèle, le tout **sous la pression constante** d'objectifs de plus en plus ambitieux, démotivent profondément tous les agents et les encadrants.



On ne peut pas courir un marathon comme un sprint !!

Accès direct du D.E. à son conseiller et services personnalisés sur rendez-vous

Le principe de **renforcer la relation** entre le Demandeur d'Emploi et son référent est **séduisant**.



S'organiser pour faciliter par tous les moyens cette relation, notamment en adaptant le mode de contact, également.

Les retours sont **globalement positifs** dans les agences ayant servi d'expérimentation, tant des conseillers que des demandeurs d'emploi (**une fois passée la déception de n'avoir pu être reçu lors de leur visite initiale pour une demande non urgente**).

Par contre, les modalités d'organisation, notamment la fermeture des agences en libre accès l'après-midi ne va pas simplifier sa mise en œuvre. Difficile d'anticiper le **nombre de DE arrivant devant une porte close** malgré la communication qui leur sera faite en amont. **Ni leur réaction** quand certains seront autorisés à rentrer...

Usez et abusez de cette information, diffusez là.

Vous souhaitez participer à une réunion de découverte de notre syndicat : [cliquez sur le lien](#), nous vous inviterons.

A votre écoute et à votre service dans les Pays de la Loire : Jean-Philippe ALLON : 06 34 46 36 15

Courriel : syndicat.cfe-cgc-pdl@pole-emploi.fr **Blog national :** www.cfecgc-metiersdelemploi.fr

Pour adhérer suivez ce lien : http://www.cfecgc-metiersdelemploi.fr/pages/Adhesion_a_la_CFE_CGC_Metiers_de_l'Emploi--8551736.html